FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Seamac Energise

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 453/2010 et règlement (CE) n° 1272/2008



FDS n°: NP-0208-A

Date de révision: 2019-07-10

Format: UE Version 1.04

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Codes produit NP-0208-A

Nom du produit Seamac Energise

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Un engrais avec des micronutriments pour l'agriculture et l'horticulture

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Fabricant</u> FMC Agro Limited

Rectors Lane
Pentre
Flintshire
CH5 2DH
United Kingdom
Tel: + 44 1244 537370
E-mail: fmc.agro.uk@fmc.com

Pour plus d'informations, contacter :

Point de contact Tel: +44(0) 1244 537370 Email: fmc.agro.uk@fmc.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Urgences médicales:

Autriche: +43 1 406 43 43 Belgique: +32 70 245 245 Bulgarie: +359 2 9154 409

Chypre: 1401

République tchèque: +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark: +45 82 12 12 12 France: +33 (0) 1 45 42 59 59 Finlande: +358 9 471 977 Grèce: 30 210 77 93 777 Hongrie: +36 80 20 11 99

Irlande (République): +352 1 809 2166

Italie: +39 02 6610 1029

Lituanie: +370 523 62052, +370 687 53378

Luxembourg: +352 8002 5500 Pays-Bas: +31 30 274 88 88 Norvège: +47 22 591300

Pologne: +48 22 619 66 54, +48 22 619 08 97

Portugal: 800 250 250 (au Portugal uniquement), +351 21 330 3284

Roumanie: +40 21318 3606

Page 1/10

FDS n°: NP-0208-A **Date de révision:** 2019-07-10

Version 1.04

Slovaquie: +421 2 54 77 4 166 Slovénie: +386 41 650 500 Espagne: +34 91 562 04 20 Suède: +46 08-331231112

Suisse: 145

Royaume-Uni: 0870 600 6266 (au Royaume-Uni uniquement)

USA et Canada: +1 800 / 331-3148

Tous les autres pays: +1 651 / 632-6793 (Collect)

Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 (H319)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

EUH208: Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut déclencher une réaction allergique.

Conseils de prudence

P264: Se laver à fond après la manipulation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

2.3. Autres dangers

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB.

Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Le produit est un mélange, pas une substance.

3.2 Mélanges

Nom chimique	NoCE	NoCAS	Pour cent en poids	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH	
Acide phosphorique	231-633-2	7664-38-2	10-30	Skin Corr. 1B (H314)	01-2119485924-24- XXXX	

Informations supplémentaires

Contient de la 1,2-benzothiazolin-3-one (CAS numéro 2634-33-5) à un niveau inférieur à la limite de concentration pour la

FDS n°: NP-0208-A

Date de révision: 2019-07-10

Version 1.04

classification du mélange comme sensibilisant.

Rubrique 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact cutané Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Ne pas retirer les vêtements s'ils collent à

la peau. Rincer immédiatement au savon et à grande eau. Consulter un médecin si

nécessaire.

Inhalation Retirer la personne de l'exposition en s'assurant de sa propre sécurité tout en le faisant. Si

les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Si la personne est conciente, donner 2 verres d'eau.

Requérir immédiatement une assistance médicale. En cas de vomissement, rincer la bouche et boire de nouveau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets,

aigus et différés

Contact avec la peau: Peut irriter légèrement le site de contact.

Contact avec les yeux: Possible irritation et rougeur.

Ingestion: Possible irritation de la gorge.

Inhalation: Peut causer une irritation de la gorge avec sensation d'oppression dans la

poitrine.

Effets retardés / immédiats: On peut s'attendre à des effets immédiats après une exposition

de courte durée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Un équipement de bain pour les yeux devrait être disponible sur les lieux.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau.

Moyens d'extinction appropriés

Aucune information disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des fumées toxiques peuvent être libérées dans des situations d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection. Portez des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

FDS n°: NP-0208-A

Date de révision: 2019-07-10 Version 1.04

Mesures de protection individuelles

Équipement de protection individuel, voir section 8. En cas de déversement, éviter tout contact. Isoler la zone et empêcher les animaux et les personnes non protégées. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Pour des instructions plus de nettoyage, numéro de la ligne d'appel d'urgence dans la section 1 «Produit et identification de la société" ci-dessus.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Contenir le déversement à l'aide d'une digue.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinementContenir les épanchements à l'aide de terre ou d'un absorbant inerte.

Méthodes de nettoyage Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Contenir et

collecter les déversements avec du matériau absorbant non combustible (par exemple, du sable, de la terre, de la terre de diatomées, de la vermiculite) et placer dans un récipient pour l'élimination conformément à la réglementation locale / nationale (voir la section 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Protéger contre le gel. Entreposer au-dessus 5°C. Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Espagne	Allemagne
Acide phosphorique	TWA 1 mg/m ³	STEL 2 mg/m ³	TWA 0.2 ppm	TWA 1 mg/m ³	-
7664-38-2	STEL 2 mg/m ³	TWA 1 mg/m ³	TWA 1 mg/m ³	STEL 2 mg/m ³	
			STEL 0.5 ppm	•	
			STEL 2 mg/m ³		
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Acide phosphorique	TWA 1 mg/m ³	TWA 1 mg/m ³	STEL 2 mg/m ³	TWA 1 mg/m ³	TWA 1 mg/m ³
7664-38-2	STEL 2 mg/m ³	STEL 3 mg/m ³	TWA 1 mg/m ³	STEL 2 mg/m ³	_

FDS n°: NP-0208-A

Date de révision: 2019-07-10

Version 1.04

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Acide phosphorique	STEL 2 mg/m ³	SS-C**	TWA 1 mg/m ³	TWA 1 mg/m ³	TWA 1 mg/m ³
7664-38-2	TWA 1 mg/m³	TWA 1 mg/m³ STEL 2 mg/m³	STEL 2 mg/m ³	STEL 2 mg/m ³	STEL 2 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité avec protections latérales. Maintenir une fontaine de lavage des yeux

et des installations de trempage rapide dans la zone de travail.

Protection des mains Gants de protection. Gants en PVC. Gants en PVA. Gants imperméables en caoutchouc

butyle. Caoutchouc nitrile.

Protection de la peau et du

corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Se reporter à la législation spécifique des États membres pour les exigences de la

législation communautaire en matière d'environnement.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueLiquideAspectLiquideOdeurCaractéristiqueCouleurMarron foncé

Seuil olfactif Aucune information disponible

pH 2.5 - 4.0

Point de fusion/point de congélation Aucune information disponible
Point/intervalle d'ébullition Aucune information disponible
Point d'éclair Aucune information disponible
Taux d'évaporation Aucune information disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucune information disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure Aucune information disponible

d'inflammabilité

Pression de vapeurAucune information disponibleDensité de vapeurAucune information disponible

Densité 1.35 - 1.38

Hydrosolubilité Soluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants

Coefficient de partage

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
Viscosité, cinématique
Viscosité, dynamique
Propriétés explosives
Propriétés comburantes

Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible
Non comburant (par critères CE)

FDS n°: NP-0208-A

Date de révision: 2019-07-10

Version 1.04

9.2. Autres informations

Point de ramollissement Aucune information disponible Masse molaire Aucune information disponible Teneur en COV (%) Aucune information disponible Densité Aucune information disponible Masse volumique apparente Aucune information disponible Aucune information disponible Kst

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage recommandées

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucune information disponible.

mécaniques

Sensibilité aux décharges

Aucune information disponible.

statiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition peut se produire en cas d'exposition aux conditions ou matériaux énumérés ci-dessous.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts, Acides forts, Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

DL50 oral > 5000 mg/kg (rat) (Calculé toxicité aiguë estimée - EAT)

Nom chimique DL50 oral		DL50 dermal	CL50 par inhalation	
Acide phosphorique	> 2000 mg/kg (rat)	2740 mg/kg (rabbit)	> 850 mg/m ³ (rat) 1 h	

Corrosion/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation Aucune information disponible. oculaire

Aucune information disponible.

FDS n°: NP-0208-A

Date de révision: 2019-07-10

Version 1.04

SensibilisationAucune information disponibleMutagénicitéAucune information disponibleCancérogénicitéAucune information disponible

Toxicité pour la reproduction
STOT - exposition unique
STOT - exposition répétée
Aucune information disponible.
Aucune information disponible.

Symptômes Contact avec la peau: Peut irriter légèrement le site de contact.

Contact avec les yeux: Possible irritation et rougeur.

Ingestion: Possible irritation de la gorge.

Inhalation: Peut causer une irritation de la gorge avec sensation d'oppression dans la

poitrine.

Effets retardés / immédiats: On peut s'attendre à des effets immédiats après une exposition

de courte durée.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Acide phosphorique	-	96 h LC50: 3 - 3.5 mg/L	12 h EC50: = 4.6 mg/L
		(Gambusia affinis)	(Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Mobilité

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Négligeable

FDS n°: NP-0208-A

Date de révision: 2019-07-10

Version 1.04

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non

utilisés

Transférer à un conteneur approprié et organiser la collecte par une entreprise d'élimination spécialisée. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des

récipients chimiques ou utilisés. Ne pas décharger dans les égouts.

Emballages contaminés Triple rinçage du contenar

Triple rinçage du contenant (ou équivalent) rapidement après la vidange. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les directives locales et nationales. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

Code de déchets du CED 02 01 08

AUTRES INFORMATIONS NOTE: L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence possible de réglementations

européennes, nationales ou locales spécifiques concernant l'élimination.

Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

REMARQUE NON CLASSIFIÉ COMME DANGEREUX AU SENS DES RÈGLEMENTS DE

TRANSPORT.

IMDG/IMO

14.1 ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2 Nom d'expéditionNon réglementé14.3 Classe de dangerNon réglementé14.4 Groupe d'emballageNon réglementé14.5 Polluant marinSans objet14.6 Dispositions spécialesAucun(e)

14.7 Transport en vrac

Ce produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RID

14.1ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe de dangerNon réglementé14.4Groupe d'emballageNon réglementé14.5Danger pour l'environnementSans objet14.6Dispositions spécialesAucun(e)

ADR/RID

14.1ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe de dangerNon réglementé14.4Groupe d'emballageNon réglementé14.5Danger pour l'environnementSans objet14.6Dispositions spécialesAucun(e)

ICAO/IATA

14.1ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe de dangerNon réglementé14.4Groupe d'emballageNon réglementé14.5Danger pour l'environnementSans objet14.6Dispositions spécialesAucun(e)

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

FDS n°: NP-0208-A

Date de révision: 2019-07-10

Version 1.04

d'environnement

Réglementations nationales Sans objet

Union européenne

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans obiet

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-U nis)	DSL (Canada)	EINECS/ELINC S (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Acide phosphorique 7664-38-2	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas obligatoire pour ce produit.

Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux EUH208 - Peut produire une réaction allergique

Légende

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: CAS (Chemical Abstracts Service)

Ceiling: Valeur limite maximum:

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

EINECS: EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)

GHS: Système général harmonisé (SGH)

IATA: Association internationale du transport aérien (IATA)

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

LC50: CL50 (concentration létale)

DL50: DL50 (dose létale)

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par

chemin de fer

STEL: Valeur limite à courte terme

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

FDS n°: NP-0208-A

Date de révision: 2019-07-10

Version 1.04

TWA: pondérée dans le temps

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable

Date de révision: 2019-07-10

Cause de la révision: Commercialisation initiale.

Avis de non-responsabilité

Les informations ci-dessus sont censées être correctes, mais ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif. Cette société ne peut être tenue pour responsable des dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus.

Préparé par

FMC Corporation
FMC Logo - Marque commerciale de FMC Corporation

© 2019 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la Fiche de données de sécurité